



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Réouverture du Nunavik : annonce de six mesures concernant notamment les centres de la petite enfance et les camps de jour

Kuujuuaq, le 9 juin 2020 – Le Comité consultatif régional en matière d'intervention d'urgence du Nunavik a fait l'annonce des six mesures suivantes conformément aux recommandations des autorités de santé publique de la région :

- Réouverture des centres de la petite enfance (15 juin);
- Début des activités des camps de jour (22 juin);
- Autorisation et directives pour les activités de la desserte maritime;
- Autorisation et directives pour les activités relatives au transport de carburant;
- Autorisation d'accéder aux parcs nationaux du Nunavik et aux camps de pourvoirie pour des travaux d'entretien;
- Création d'un poste de capitaine des infrastructures maritimes dans toutes les communautés pour superviser les activités de la desserte maritime.

Les centres de la petite enfance rouvriront à 100 % de leur capacité au Nunavik le lundi 15 juin et les camps de jour pourront commencer leurs activités la semaine suivante, soit le 22 juin. Les centres de la petite enfance du Nunavik avaient été fermés le 13 mars conformément aux directives provinciales visant à limiter la propagation de la COVID-19. Toutefois, aucun nouveau cas n'a été détecté au Nunavik au cours du dernier mois, ce qui permet la reprise graduelle des activités et aide les communautés à retourner à la normale. Tous les enfants qui étaient inscrits à un centre de la petite enfance avant la fermeture seront réadmis.

De plus, les camps de jour pourront commencer à offrir leurs activités récréatives et physiques aux enfants âgés de 6 à 12 ans le lundi 22 juin.

Veuillez prendre note que les précautions nécessaires seront prises pour protéger les résidents contre la propagation de la COVID-19. S'il y a un nouveau cas de COVID-19 dans une communauté, le centre de la petite enfance prendra les mesures nécessaires et pourrait être à nouveau fermé.

D'autres mesures ont également été dévoilées pour le retour à la normale des activités économiques au Nunavik. Concernant l'arrivée de la desserte maritime dans les communautés le mois prochain, des mesures seront prises pour réduire les risques de transmission de la maladie. Les résidents devront rester à l'écart des activités de la desserte maritime afin de limiter les contacts entre le personnel du navire et les résidents. Cette précaution s'appliquera à

toutes les activités de la desserte maritime, incluant les transferts de carburant. Des barrières de sécurité seront installées afin de séparer les activités de la desserte maritime des activités du grand public.

Un poste temporaire de capitaine des infrastructures maritimes sera créé dans chaque communauté pour s'assurer que les personnes qui viennent du sud n'entreront pas en contact avec les résidents du nord. Les policiers du Corps de police régional Kativik dans toutes les communautés aideront les capitaines des infrastructures maritimes dans l'exécution de leurs tâches.

Par ailleurs, Parcs Nunavik et les pourvoiries seront autorisés à entreprendre des travaux d'entretien et de rénovation en employant des travailleurs de la région. Toutefois, les parcs nationaux demeureront fermés aux touristes. Parcs Nunavik examine actuellement la possibilité de permettre aux communautés adjacentes à un parc national d'y accéder pour organiser des activités.

Au cours des prochaines semaines, de nouvelles directives seront émises dans le cadre de la réouverture graduelle du Nunavik. Les résidents doivent demeurer vigilants et continuer de suivre les recommandations de santé publique afin d'éviter toute résurgence de la COVID-19 au Nunavik.

Les maires ont été informés des nouvelles mesures et continueront d'être consultés tout au long du processus de réouverture graduelle.

Renseignements :

Administration régionale Kativik
Service des communications
Tél. : 819-964-2961, poste 2358
media@krq.ca

L'Administration régionale Kativik est un organisme public non ethnique créé en 1978 suivant la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. L'ARK exerce sa compétence sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55e parallèle dans les domaines suivants : affaires municipales, transports, environnement, police, emploi, formation de la main-d'œuvre, sécurité du revenu, services de garde à l'enfance, ressources renouvelables, aménagement du territoire, sécurité civile et développement économique.